

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Sous-direction des ressources humaines
de la magistrature

Bureau du recrutement, de la formation
et des affaires générales – RHM4

Tél. : 01.44.77.62.13

Fax : 01.44.77.22.11

Mél : rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 2 JUIN 2014

CIRCULAIRE NOTE

Date d'application : immédiate

La garde des sceaux, ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation

Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel

Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours

(hexagone et outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel

Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'École nationale de la magistrature

Monsieur le directeur de l'École nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ-14-152-RHM4-02-06-2014

Référence de classement : Recrutement\Recrutement concours\JURYS\JURY CONCOURS
COMPLEMENTAIRES\JURYS 2014>Note 2014 nomination jurys.doc

Mots clés : ENM - concours - jurys concours complémentaires

Titre détaillé : Arrêté modifiant l'arrêté du 16 mai 2014 portant nomination des président et
membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du
second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de
l'ordonnance statutaire (session 2014)

Texte(s) source(s) : décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié

Texte(s) abrogé(s) :

Publication : BO JO

Modalités de diffusion : INTERNET et INTRANET temporaire jusqu'au 31 mars 2015

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE**

**Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales
RHM4**

Paris, le **02 JUIN 2014**

La garde des sceaux, ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(hexagone et outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'École nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'École nationale des greffes

Objet : Nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats – session 2014.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie d'un arrêté modifiant l'arrêté du 16 mai 2014 portant nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire (session 2014).

Le directeur des services judiciaires

Jean-François BEYNEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

**Modifiant l'arrêté du 16 mai 2014
portant nomination des président et membres des jurys
des concours de recrutement de magistrats
du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire
prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

Session 2014

La garde des sceaux, ministre de la justice

VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;

VU le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié relatif aux modalités du recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU l'arrêté du 22 novembre 2001 modifié relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU l'arrêté du 24 mars 2014 portant ouverture au titre de l'année 2014 de concours de recrutement de magistrats du second et du premier grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU l'arrêté du 16 mai 2014 portant nomination des président et membres des jurys prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée, portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU la situation administrative de monsieur Olivier Décima, professeur à l'université Montesquieu - Bordeaux IV ;

Arrête

Article 1^{er}

Dans l'arrête du 16 mai 2014, les mots « Monsieur Olivier Décima professeur à l'université de Rennes 2 » sont remplacés par « Monsieur Oliver Décima, professeur à l'université Montesquieu - Bordeaux IV »

Article 2

Le présent arrête sera affiché et notifié au directeur de l'École nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait, le - 2 JUIN 2014

La garde des sceaux, ministre de la justice,
par délégation, le directeur des services judiciaires
J-F BEYNEL

